

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matiere: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Calcii carbid in fragmentis

N° d'article 06207200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Water-react. 1 H260

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H260

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P223 Éviter tout contact avec l'eau.
P231+P232 Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte/... Protéger de l'humidité.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378.1 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec pour l'extinction.
P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Oxyde de calcium

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Oxyde de calcium**

No. CAS 1305-78-8
No. EINECS 215-138-9
Numéro d'enregistrement 01-2119475325-36-0017
Concentration \geq 20 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H335

Autres ingrédients *****carbure de calcium**

No. CAS 75-20-7
No. EINECS 200-848-3
Numéro d'enregistrement 01-2119494719-18-0000
Concentration \geq 50 %
Le renvoi: [4]
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Water-react. 1 H260

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent T

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

No. CAS 7631-86-9
No. EINECS 231-545-4
Numéro d'enregistrement 01-2119379499-16-0000 (TPR)
Concentration \geq 1 < 10 %
Le renvoi: [4]

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

Oxyde de magnésium

No. CAS 1309-48-4

No. EINECS 215-171-9

Concentration >= 1 < 10 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Étendre et couvrir les personnes contaminées par le produit. Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissements, Nausées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Sable sec, Poudre D

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de calcium

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas aspirer les gazes d'explosion et d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Eliminer avec de l'eau. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Conserver le récipient bien fermé. Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de l'eau. Ne pas stocker en commun avec: Matières comburantes, Acides

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	4.3	Matières dangereuses dégageant des gaz inflammables au contact avec l'eau
Classe de stockage (Suisse)	4.3	Des matières qui produisent des gaz inflammables en contact avec de l'eau.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Oxyde de calcium

Liste	SUVA
Type	MAK

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

Valeur 2 mg/m³
 Valeur limite à courte terme 2 mg/m³
 Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; OAWKT HU; NIOSH

Oxyde de magnésium

Liste SUVA
 Type MAK
 Valeur 3 mg/m³
 Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; NIOSH, s. 1.8.2

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Liste SUVA
 Type MAK
 Valeur 4 mg/m³
 Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; LungenfibKT AN

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**carbure de calcium**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	2	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**carbure de calcium**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Court terme	
Concentration	4.62	µg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Conditions	Court terme	
Concentration	0.462	µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. ABEK-P2 (EU EN 143)

Protection des mains

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

Gants de protection
 Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
 Épaisseur du gant > 0.4 mm
 Temps de pénétration > 480 min
 La protection des mains doit se conformer EN 374.
 Matériau approprié Polychloroprène
 Épaisseur du gant > 0.6 mm
 Temps de pénétration > 480 min
 La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat solide
Couleur noir
Odeur caractéristique
Point de fusion
 Valeur 2300 °C
 Pression 1013 hPa
 Source ECHA

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur °C
 Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

Inflammable.

Pression de vapeur

Valeur 0.0 mmHg
 température 25 °C
 Source ECHA

Densité

Valeur 2.22 g/cm³
 température 20 °C
 Source ECHA

Hydrosolubilité

Remarque hydrolysé

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow 0.37

9.2. Autres informations**Teneur en solide**

Valeur 100.0 %

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec l'eau et les acides. Bases, Agents d'oxydation, Composés d'argent, cuivre (Cu)

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eeau. Peut réagir violent avec du matériel riche en oxygène. Danger d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Peut réagir violent avec du matériel riche en oxygène. Danger d'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Le contact avec l'eau ou l'humidité libère des gaz combustibles. Acides, Bases, Agents d'oxydation, Composés d'argent, cuivre (Cu)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Oxyde de calcium

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OECD	425	

carbure de calcium

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Espèces	rat		
DL50		3160	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Oxyde de calcium

Espèces	lapin		
DL50	>	2500	mg/kg
méthode	OCDE	402	
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.		
Source	Calciumhydroxid		

carbure de calcium

Espèces	lapin		
DL50	>	2500	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Oxyde de calcium

Espèces	lapin		
évaluation	irritant		

carbure de calcium

évaluation	irritant		
------------	----------	--	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Oxyde de calcium

Espèces	lapin		
---------	-------	--	--

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

carbure de calcium

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

Dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

évaluation effet irritant possible

Sensibilisation (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**Oxyde de calcium**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**Oxyde de calcium**

Remarque Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Oxyde de calcium**évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes.
organes : Voies respiratoires

Source SCOEL

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Oxyde de calcium****carbure de calcium**

CL 50 > 50 mg/l

Durée d'exposition 96 h

carbure de calcium

LOEC > 50 mg/l

Durée d'exposition 96 h

carbure de calcium

NOEC 50 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Oxyde de calcium****carbure de calcium**

CE50 4.62 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)**Oxyde de calcium**

Substance de référence Dihydroxyde de calcium

carbure de calcium

ErC50 46 mg/l

Durée d'exposition 72 h

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow 0.37

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Mobilité dans le sol (Composants)

Oxyde de calcium

Immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

carbure de calcium

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis




Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1402	1402	1402
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	CARBURE DE CALCIUM	CALCIUM CARBIDE	CALCIUM CARBIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	4.3	4.3	4.3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1
 Numéro caractéristique 791

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1
 Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
 STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Nom commercial: Calcii carbid in fragmentis

Numéro de la matière: 062072

Version: 5 / CH

Date de révision: 10.08.2021

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 10.08.21

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.